

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

La Direction départementale des finances publiques de l'Ardèche nous a récemment informés de ses orientations en matière de présence territoriale. Les évolutions projetées ne peuvent que nous inquiéter.

En effet, alors que nous dénombrons aujourd'hui en Ardèche quinze trésoreries, l'hypothèse présentée par l'administration départementale prévoit le regroupement des services sur trois sites : Annonay, Aubenas et Privas.

Le déploiement d'agents déconcentrés annoncé par le Gouvernement se traduirait en réalité par des permanences au sein d'« accueils de proximité », qui ne sont autres que les maisons de services au public, essentiellement portées par les collectivités. Ainsi, de manière peu admissible et non sans rappeler de récentes réformes adoptées sans concertation, cette nouvelle organisation territoriale de l'Etat serait à la charge financière des communes et communautés ardéchoises.

Au-delà de ce transfert de charges inacceptable, cette réorganisation entraînerait indéniablement une dégradation des services rendus par les agents de la direction départementale des finances publiques, notamment en termes de conseil aux élus. Le regroupement et la spécialisation des services, couplés à leur éloignement physique, ne seraient en effet pas de nature à favoriser le contact et la création d'une relation de confiance alors même que la gestion financière et comptable des collectivités se complexifie et nécessite un véritable accompagnement de proximité.

Alors que les citoyens ont récemment clamé leur besoin de proximité et appelé à une meilleure accessibilité des services publics, une nouvelle réorganisation de l'Etat se traduisant par l'éloignement de ses services, ne peut qu'alimenter le sentiment d'abandon ressenti par nombre de nos concitoyens.

Il paraît en effet bien inutile de rappeler que les solutions de dématérialisation proposées ne pourront répondre aux attentes de la population, notamment celle vivant en milieu rural où l'insuffisance des réseaux conjuguée aux problématiques d'inclusion numérique sont loin d'être résolues.

Allant à l'encontre même du discours du Président de la République qui prônait une déconcentration des agents de l'Etat et une nouvelle approche territoriale concertée, il nous est ainsi proposé de nouveaux transferts de charges, une concentration et une déshumanisation des services et un nouvel acte de fragilisation de nos territoires.

L'Association des maires et des présidents de communautés et l'Association des maires ruraux de l'Ardèche s'élèvent contre ce recul inacceptable et dénoncent une réorganisation qui entraînerait une dégradation des services publics rendus à la population et une accentuation de la fracture territoriale.

Nous, maires, avons pour mission première de défendre nos concitoyens et l'avenir de nos territoires. Ainsi, il vous est proposé l'adoption de la délibération ci-jointe, qui précise quels bouleversements et dysfonctionnements pourrait entraîner cette réorganisation et qui s'oppose à celle-ci.

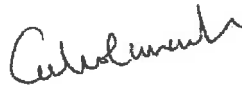
La phase de consultation qui s'ouvre, et qui devrait s'étendre jusqu'au mois d'octobre, doit donc nous permettre de faire entendre nos voix afin de faire évoluer ce projet. Nos deux associations seront très attentives à l'intégration des positions exprimées dans les réflexions qui seront engagées avec les services de l'Etat et demeureront actives et positives dans la concertation pour faire de celle-ci un temps de dialogue et d'échanges que nous espérons constructif.

Conscients de l'importance de cette mobilisation pour l'avenir de notre département, nous vous prions de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en notre totale implication et vous adressons nos salutations les plus cordiales.

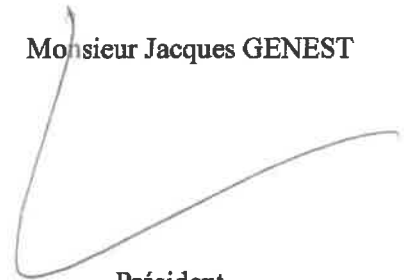
Monsieur Maurice WEISS



Président
Association des maires et des
présidents de communautés de
l'Ardèche



Monsieur Jacques GENEST



Président
Association des Maires
Ruraux d'Ardèche

Lettre aux élus

Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche

Numéro spécial – Nouveau Réseau de Proximité



FINANCES
PUBLIQUES

Mesdames et Messieurs les Elus,



Aujourd'hui s'engage une démarche nouvelle pour construire le nouveau réseau de proximité des Finances publiques. Il s'agit de définir une nouvelle relation des usagers et des élus à notre administration en développant la relation de proximité dans les territoires, en renforçant le conseil aux élus locaux et en s'appuyant de manière équilibrée sur l'essor du numérique. Cette démarche s'engage avec une phase initiale et inédite de concertation.

Dans le cadre du projet de réforme de l'organisation territoriale de la DDFIP de l'Ardèche, je tiens à vous présenter le **Nouveau Réseau de Proximité (NRP)**. Je souhaite vous donner d'ores et déjà de la visibilité sur ces projets qui couvrent la période 2020 - 2023. Le projet de réorganisation des services de la DDFIP de l'Ardèche, joint à cette Lettre aux élus, servira de support à la concertation à laquelle je vous convie.

Cette phase de concertation qui se déroulera jusqu'à l'automne est essentielle et je souhaite la mener avec vous afin de recueillir vos avis et propositions. Ce projet est en effet évolutif et pourra faire l'objet d'amendements.

Le Nouveau Réseau de Proximité, déterminant pour l'amélioration des services proposée par la Direction des Finances publiques de l'Ardèche, nécessite de vous associer au plus près à son élaboration.

Jean-François GRANGERET

Directeur Départemental
des Finances Publiques
de l'Ardèche

DDFiP de l'Ardèche
11 avenue du Vanel
BP 714
07 007 PRIVAS CEDEX

Pour nous contacter :
ddfip07@dgfip.finances.gouv.fr

Ce qui change pour vous, Élus

La nouvelle organisation projetée de la DDFIP 07 a été envisagée suivant une ligne de partage entre d'une part, les services de gestion comptable (SGC) et, d'autre part, les cadres chargés du conseil aux décideurs locaux (conseillers).

Les objectifs de cette évolution sont les suivants :

- Améliorer la qualité de la tenue de la comptabilité et renforcer la réactivité dans le paiement et les encaissements grâce à des équipes étoffées et un encadrement renforcé.
- Développer la mission de conseil aux collectivités locales en s'appuyant sur un cadre dédié compétent et disponible.

Les Services de gestion comptables (SGC)

Le SGC a vocation à concentrer les tâches de gestion effectuées actuellement par les trésoreries.

Il s'agit des missions réglementaires dévolues aux comptables publics du secteur public local et principalement :

- tenue de la comptabilité et confection du compte de gestion
- prise en charge, contrôle et mise en paiement des mandats de dépense
- prise en charge et recouvrement des titres de recettes

Le responsable du service sera le comptable public de l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique, responsable personnellement et pécuniairement devant la chambre régionale des comptes.

Garantie d'un traitement rapide et de qualité des travaux

Professionnalisation accrue des équipes

Les conseillers aux ordonnateurs locaux

Création d'un nouveau métier : conseiller auprès des élus dans le cadre de la réorganisation de la DDFIP.

Ses missions :

- conseil dans les domaines budgétaires, comptables, fiscaux
- accompagnement des élus locaux dans leurs projets grâce à une offre enrichie d'expertise financière.

Ces postes seront confiés à un cadre supérieur des Finances publiques, désigné par le DDFIP. Le Conseiller sera disponible et à l'écoute de toutes les collectivités de son ressort géographique.

Il sera implanté au plus près des élus, au siège des EPCI.

Soutien de proximité aux élus

Missions d'expertise et de conseil

Création d'une Trésorerie Hospitalière compétente pour les établissements hospitaliers du Centre et Sud Ardèche.

Spécialisation de la mission

Ce qui change dans la relation avec les usagers

Renforcement de l'accessibilité aux services de la DGFIP Un nouvel accueil de proximité

Afin d'améliorer les relations entre les usagers et notre direction, l'organisation de l'accueil a été repensé ce qui se traduira par des lieux d'accueil plus nombreux au plus près des territoires. La DDFiP sera ainsi présente dans 30 accueils de proximité, soit 20 de plus qu'actuellement. Concrètement les agents des finances publiques tiendront des permanences dans les Maisons France Service (ex MSAP) et, dans les cantons où ces Maisons n'existent pas, en Mairie.

Cette évolution s'appuiera sur l'Accueil personnalisé sur rendez-vous et prendra la forme soit de permanence physique, soit de réception en visio-conférence. Cette évolution vise à faciliter l'accomplissement par les usagers de leurs démarches fiscales pour ceux situés dans des territoires éloignés des Services des Impôts de Particuliers ou dans des quartiers sensibles. La DDFiP assurera par ailleurs la formation des animatrices des Maisons France Service qui pourront prendre des rendez-vous pour les usagers et les familiariser avec les services en ligne. Le renseignement de nature fiscale relèvera en revanche des seuls agents des Finances publiques.

Ces accueils de proximité seront mis en place à partir de 2020.

Regroupement des compétences pour un meilleur service aux usagers

Dans un contexte de dématérialisation à 100 % et pour renforcer la professionnalisation des équipes, les services aux entreprises seront assurées au sein de 2 Services des Impôts des Entreprises (SIE) progressivement mis en place en 2021 et 2022 sur Privas et Annonay.

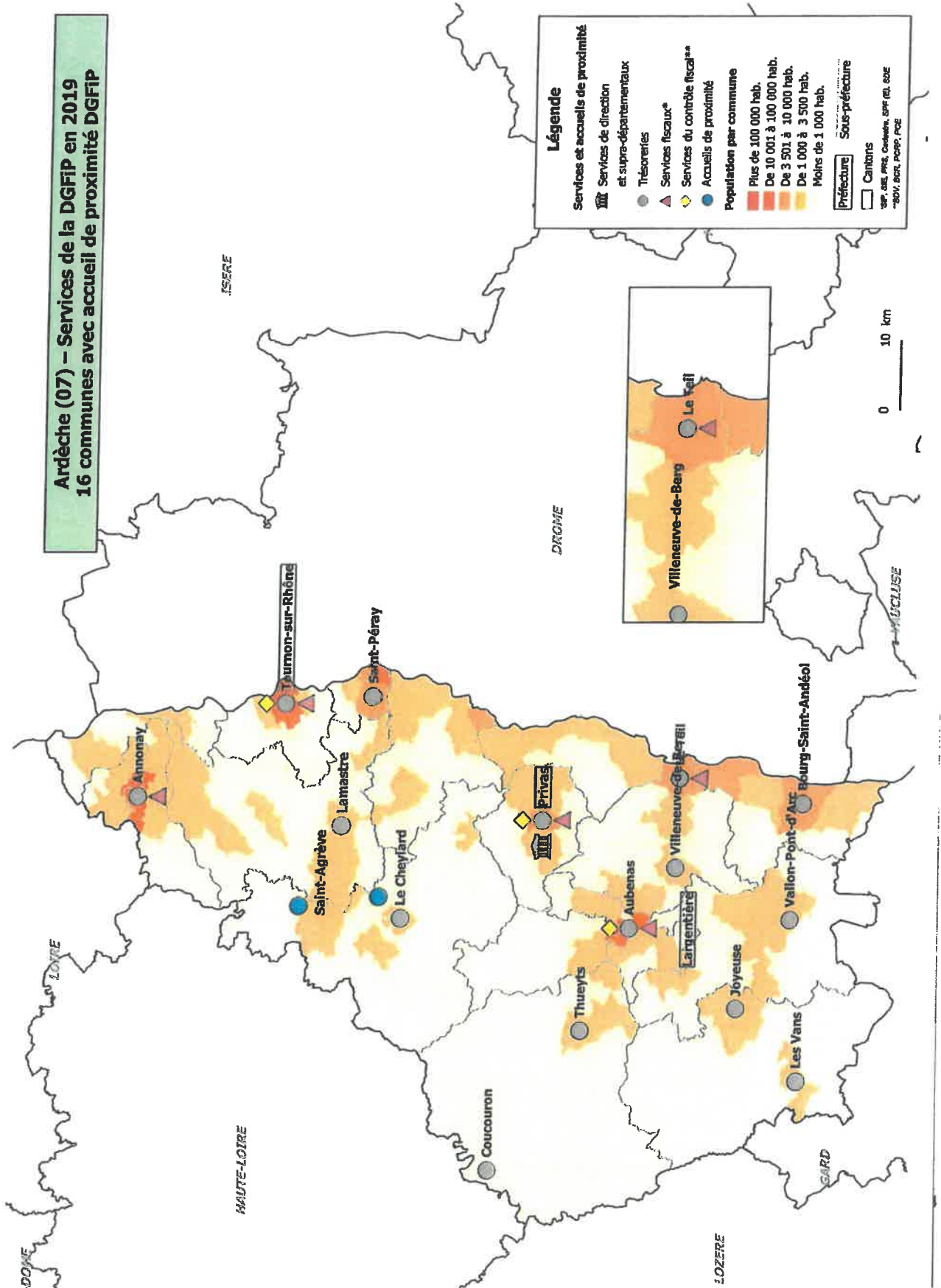
Pour les Services des impôts des particuliers (SIP) une démarche similaire sera entreprise mais le regroupement n'interviendra qu'en 2023, année au cours de laquelle 2 SIP seront constitués sur Aubenas et Tournon.

Un pôle foncier sera créé sur Privas par regroupement des services de publicité foncière sur cette commune et par constitution d'un Centre départemental foncier regroupant la gestion de la taxe foncière des professionnels et celle des particuliers permettant ainsi d'anticiper sur la prochaine révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

A l'issue de cette réorganisation, tous les usagers particuliers ou professionnels auront à leur disposition des équipes plus étoffées, de nature à mieux répondre à leurs attentes respectives.

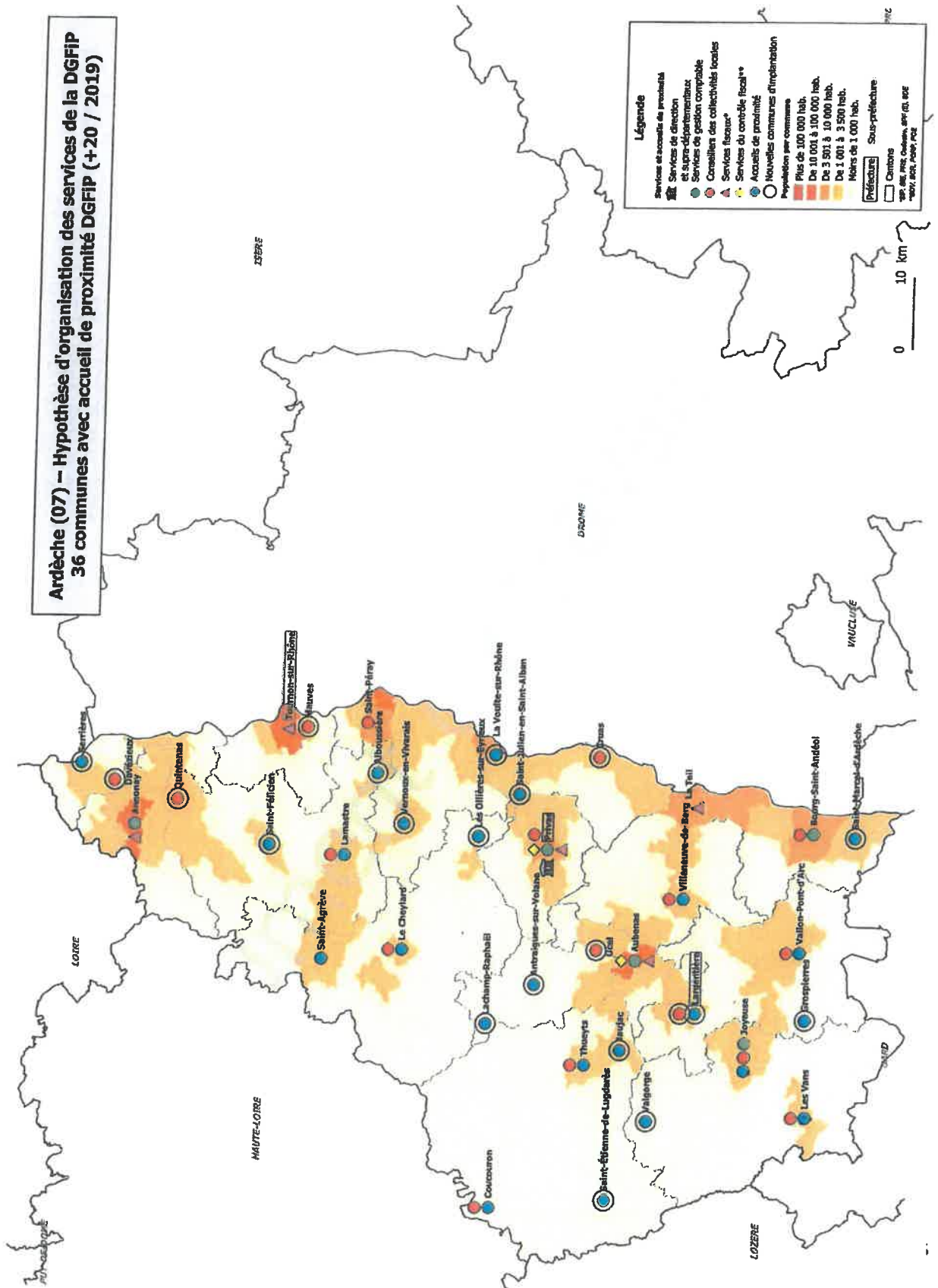
Le réseau actuel

Ardèche (07) – Services de la DGFIP en 2019
16 communes avec accueil de proximité DGFIP



Le projet de Nouveau Réseau de Proximité de l'Ardèche

**Ardèche (07) – Hypothèse d'organisation des services de la DGFiP
36 communes avec accueil de proximité DGFiP (+20 / 2019)**



Planning Prévisionnel Nouveau Réseau en 2023

Calendrier	Missions	Opérations
2020	Accueil de proximité	Déploiement de l'accueil personnalisé sur RDV dans les Maisons France Service ou Mairies à partir de 2020.
	Service Publicité Foncière	Fusion du SPF de Toumon avec le SPFE de Privas au second semestre 2020. Implantation du SPFE unifié à Privas.
	Contrôle fiscal	Fusion des services de contrôle fiscal (BCR/PCE/PCRP). Implantation sur Aubenas (siège) et à Privas (antenne).
	SPL	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Aubenas : transfert TS Joyeuse, Les Vans, Thueyts et Coucouron vers TS Aubenas. - Mise en place des Conseillers aux élus locaux du secteur d'Aubenas. - Mise en place d'une trésorerie hospitalière à Joyeuse 1^{ère} étape : hôpitaux Sud Ardèche à partir des budgets M21 du secteur d'Aubenas.
2021	Foncier	Création d'un service départemental foncier par transfert de la mission foncière des SIP vers le CDIF de Privas.
	Service Impôt Entreprises (SIE)	Fusion du SIE d'Aubenas avec le SIE de Privas. Maintien d'une antenne à Aubenas.
	SPL	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du SGC d'Annonay : transfert TS Tournon, Lamastre, Saint-Péray vers TS Annonay + transferts supra-départementaux. - Mise en place des Conseillers aux élus locaux du secteur d'Annonay.
2022	Service Impôt Entreprises (SIE)	Fusion du SIE de Tournon avec le SIE d'Annonay. Maintien d'une antenne à Toumon.
	SPL	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du SGC de Privas : transfert TS Le Cheylard, Le Teil, Vallon-Pont-d'Arc, Bourg-Saint-Andéol, Paierie départementale et Privas Municipale. - Mise en place des Conseillers aux élus locaux du secteur de Privas. - Transfert des hôpitaux du Centre Ardèche (budgets M21 du secteur de Privas) vers la trésorerie hospitalière de Joyeuse (2^{ème} et dernière étape). - Transfert du Service d'Appui au Réseau (service de direction) à Bourg-St-Andéol.
2023	Service Impôt Particulier (SIP)	<p>Mise en place de 2 SIP à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aubenas avec maintien de 2 antennes à Privas et Le Teil - Tournon avec maintien d'une antenne à Annonay

N.B. : Le rattachement de la CC Rhône-Crussol et des communes le composant au SGC de Privas et celui de la CC Gorges de l'Ardèche au SGC d'Aubenas sont à l'étude.